



# Contrat de Réservation

Domaine Résidentiel Naturiste de La Jenny  
route de La Jenny - 33680 LE PORGE - France  
Tél. +33 (0)5 56 26 56 90  
site : www.lajenny.fr - e-mail : info@lajenny.fr  
Fax : +33 (0)5 56 26 56 51

Votre séjour\* du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ 2012

\*Basse saison : séjour minimum de 2 nuits (selon disponibilités) de 12 h à 12 h - Haute saison : séjour de samedi à samedi de 17 h à 10 h

**Le chalet doit être laissé en parfait état de propreté à la fin du séjour**

Type de chalet souhaité - selon disponibilités

<input type="checkbox"/> aigrette 1-2 Pers.	<input type="checkbox"/> tourterelle 4-6 Pers.	<input type="checkbox"/> hirondelle 6 Pers.
<input type="checkbox"/> bengali I 1-2 Pers.	<input type="checkbox"/> fauvette 4-5 Pers.	<input type="checkbox"/> courlis 6-8 Pers.
<input type="checkbox"/> frégate 2-3 Pers.	<input type="checkbox"/> colibri 4-6 Pers.	<input type="checkbox"/> louisiana 6-8 Pers.
<input type="checkbox"/> mésange 2-3 Pers.	<input type="checkbox"/> palombe 6 Pers.	<input type="checkbox"/> oyat 6-8 Pers.
<input type="checkbox"/> bengali II 3-4 Pers.	<input type="checkbox"/> alouette 6 Pers.	

Nombre d'adultes (18 ans et +) : \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants (3 à 17 ans) : \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants (0 à 2 ans) : \_\_\_\_\_

Nombre de pers. **TOTAL** : \_\_\_\_\_

Animal : \_\_\_\_\_

Montant de la location \_\_\_\_\_ €

Animal \_\_\_\_\_ x par \_\_\_\_\_ semaine(s) x 28 € = \_\_\_\_\_ €

Carte Club (obligatoire) \_\_\_\_\_ €  
(voir sur la page "tarif de locations")

Taxe de séjour : 0,70 € x par \_\_\_\_\_ nuit(s) x \_\_\_\_\_ (nbre de pers. 18 ans et +) = \_\_\_\_\_ €

**TOTAL SÉJOUR** : \_\_\_\_\_ €

Acompte obligatoire ci-joint : 25 % : \_\_\_\_\_ €

+ Assurance annulation (1,2% du montant du séjour-minimum 10 €) \_\_\_\_\_ €

Je ne souhaite pas d'assurance annulation

+ Frais de dossier (obligatoire) : \_\_\_\_\_ **30** €

**TOTAL ACOMPTE** : \_\_\_\_\_ €

à l'ordre de : Société de Gestion du Village de LA JENNY. Encaissement à la confirmation du séjour.

Chèque bancaire français ci-joint

Chèques vacances ci-joints

Virement swift - fait le :

expéditeur :

à : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - 10, av. de Bordeaux F-33510 Andernos - IBAN FR 76 30003 00360 00021254630 11 - BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Carte Bancaire : \_\_\_\_\_

Date d'expiration de votre carte bancaire : \_\_\_\_/\_\_\_\_

Notez les 3 derniers chiffres du n°  
au verso de votre carte bancaire \_\_\_\_\_

Cartes bancaires acceptées : Toutes cartes CB - Visa - Eurocard - Mastercard

**MONTANT À SOLDER 30 jours avant l'arrivée** \_\_\_\_\_ €

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les locataires ainsi que leurs invités ou accompagnants s'engagent à respecter strictement le règlement du Domaine de La Jenny et plus particulièrement les points suivants :

- **NUDITE : de règle dans le village et obligatoire sur les plages et piscines. Les tenues vestimentaires ou parures contraires à l'éthique naturiste sont strictement interdites (maillots de bain, string...). Nous n'acceptons pas les piercings sur les parties sexuelles.**

- ANIMAUX : tolérés strictement tenus en laisse et non admis sur la zone réglementée de la plage, piscines et commerces. Certificat de vaccination anti-rabique exigé.

- CIRCULATION : vitesse limitée dans le village à 20 km/h. Stationnement uniquement sur les parkings autorisés.

- FILMS et PHOTOS : avec l'autorisation expresse des personnes concernées.

**Le non respect de ces conditions peut entraîner l'exclusion du Domaine. Le règlement intérieur est à votre disposition à l'accueil ou adressé sur demande.**

**Conditions générales de location  
et assurance annulation lues  
et acceptées, le**

**Signature obligatoire**

■ Nom \_\_\_\_\_ ■ Prénom \_\_\_\_\_

■ Adresse \_\_\_\_\_

■ Code Postal \_\_\_\_\_ ■ Ville \_\_\_\_\_ ■ Pays \_\_\_\_\_

■ Téléphone \_\_\_\_\_ ■ Fax \_\_\_\_\_ ■ E-mail \_\_\_\_\_

■ Véhicule(s) que vous utiliserez pendant votre séjour : immatriculation \_\_\_\_\_ type \_\_\_\_\_

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION et ASSURANCE ANNULATION

## PRIX

Un minimum de 7 nuits est requis pour les locations pendant la haute saison et de 2 nuits en dehors de cette période. Les prix ne comprennent pas la taxe de séjour et la carte club qui seront perçues en sus. Aucune réclamation ne sera acceptée après signature du contrat de location.

## OPTIONS

Les options n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être annulées sans dédit de part ou d'autre, passé un délai de 8 jours, sans confirmation écrite. Les options de dernière minute ne sont valables qu'avec une arrivée avant 18 heures du jour prévu, sauf confirmation particulière.

## RESERVATIONS

Pour toute réservation, il sera compté des frais de dossier. Les réservations ne sont confirmées qu'à réception du contrat de réservation et de l'acompte correspondant. Les préférences formulées lors des réservations seront satisfaites dans la mesure des disponibilités sans engager la responsabilité du Domaine. Un numéro de chalet ne peut être confirmé contractuellement.

## MODIFICATION

Aucune modification n'est en principe possible pendant le mois qui précède la date du début du séjour. Hors de ce délai, les modifications demandées seront acceptées en fonction des disponibilités et donneront lieu pour chaque intervention à l'application de frais forfaitaires de 15 €.

## PAIEMENT

Les locations doivent être soldées 30 jours avant l'arrivée. La totalité du paiement est exigible pour toutes les réservations intervenant moins d'un mois avant la date d'arrivée.

## MODALITES DE LOCATION

- Pendant la saison, les locations s'entendent du samedi à partir de 17 heures jusqu'au samedi avant 10 heures. Au départ, tout retour de clef après 12 heures entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.
- Les arrivées doivent avoir lieu avant 19 heures. En cas de départ prématuré, aucun remboursement ne sera effectué sur tout le séjour ayant fait l'objet d'une réservation. Le Domaine se réserve le droit de relouer à la première demande.
- Une caution de 300 € est exigible à l'arrivée et restituée après état des lieux, remise des clefs et carte d'accès, vérification des inventaires. En cas de dommages, dégradations, manquements ou locaux laissés en mauvais état, les frais seront à la charge du locataire et prélevés sur la caution.
- Le nombre de personnes occupant le chalet, y compris les visiteurs temporaires, ne saurait être supérieur à celui défini dans nos descriptifs.
- Les visiteurs doivent être déclarés à la réception.
- L'aménagement et l'équipement du chalet peuvent varier d'un chalet à l'autre.

## ANNULATION

- Toute réservation comportant un acompte non conforme et non régularisé à première demande pourra être annulée avec application de frais forfaitaires de 30 €.
- Toute réservation pourra être annulée suivant les règles ci-après d'annulation. Il vous sera retenu et vous resterez devoir :
  - les frais de dossier,
  - plus de 60 jours avant l'arrivée, l'acompte est conservé,
  - de 60 jours à 30 jours, montant dû à 50%,
  - de 30 jours avant l'arrivée, montant dû à 100%
- En cas d'annulation pour des raisons incombant à la société gestionnaire, à l'exception des cas de force majeure conduisant la société gestionnaire à annuler pour des raisons de sécurité, le locataire obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.
- En cas d'arrivée retardée ; la location est annulée au bout de 48 heures, sans remboursement, sauf indication par courrier ou fax du locataire dans ce délai.

## ASSURANCE ANNULATION

Une assurance annulation (ALLIANZ) est automatiquement proposée pour une prime de 1,2% du total du séjour TTC, avec un minimum de 10 €. Les conditions de remboursement des sommes versées en cas de désistement sont explicitement indiquées ci-après. La prime d'assurance reste acquise à la Société ALLIANZ.

## 1. EN CAS D'ANNULATION DE RESERVATION.

Les sommes versées à titre d'acompte ne seront remboursées que dans les cas suivants :

- maladie grave, accident, blessure grave ou décès du locataire ou de son conjoint ou de leurs ascendants ou descendants au premier degré. Par maladie grave ou blessure grave, on entend toute altération de santé ou toute atteinte corporelle interdisant au locataire de quitter son domicile ou l'établissement hospitalier dans lequel le client est en traitement à la date du séjour réservé, et justifié par un certificat d'arrêt de travail et par un certificat médical précisant l'interdiction précitée.
  - Vol, incendie, explosion ou catastrophe naturelle entraînant des dommages importants au domicile du locataire, survenant avant son départ et nécessitant sa présence sur les lieux du sinistre le jour de leur départ.
  - Empêchement de prendre possession des lieux loués par suite de licenciement ou mutation professionnelle du locataire ou de son conjoint, à condition que la notification de l'employeur soit postérieure à la date de versement d'acompte par le locataire.
- EXCLUSION : les conséquences d'une maladie ou de tout événement dont le locataire avait connaissance au jour de la réservation.

## 2. EN CAS D'ARRIVEE RETARDEE OU DE DEPART ANTICIPÉ

La fraction non consommée d'un séjour acquitté sera remboursée dans les cas suivants :

- maladie grave, accident, blessure grave ou décès du locataire ou de son conjoint ou de leurs descendants ou ascendants au premier degré.
  - Vol, incendie ou explosion entraînant des dommages importants au domicile du locataire nécessitant sa présence sur les lieux du sinistre au jour de son arrivée prévue, ou survenant pendant son séjour et nécessitant sa présence sur les lieux du sinistre avant le jour du départ prévu.
- EXCLUSION : les conséquences d'une maladie ou de tout événement antérieur de 2 mois à la date du séjour réservé.

## 3. FORMALITES EN CAS DE DESISTEMENT

Le locataire ou ses ayants droits devront, sauf cas fortuit ou de force majeure, dans un délai de 5 jours à partir du moment où ils en ont eu connaissance, informer la Société de gestion de la Jenny au moyen d'une lettre recommandée, télécopie ou e-mail, qui devra préciser la cause de l'annulation. Cet envoi devra être accompagné des documents justificatifs tels que :

- En cas de maladie ou d'accident : certificat médical précisant la nature et la gravité de la maladie ou de l'accident ainsi que ses conséquences prévisibles, fiches d'indemnité de sécurité sociale ou photocopie de la feuille de maladie.
- En cas de décès : un certificat ou fiche d'état civil.
- En cas de dommage au domicile du locataire : tous justificatifs tels que factures de réparation, expertises, dépôt de plainte, copie de la déclaration du sinistre à l'assureur.
- En cas de licenciement ou mutation professionnelle : attestation de l'employeur.

## 4. FORMALITES EN CAS D'ARRIVEE RETARDEE OU DE DEPART ANTICIPÉ

Le locataire ou ses ayants droits devront, au plus tard le jour de son arrivée prévue ou au plus tard le jour du départ anticipé, en informer la Société de gestion de la Jenny et :

- En cas de maladie ou d'accident du locataire ou d'une personne séjournant pendant toute la durée du séjour avec le locataire : présenter sur place un certificat médical précisant la nature et la gravité de la maladie ou de l'accident ainsi que ses conséquences prévisibles.
- En cas de maladie ou d'accident du conjoint du locataire ou de ses ascendants ou descendants au premier degré ne séjournant pas avec le locataire et qui nécessite sa présence au jour de son arrivée prévue, ou son retour immédiat avant le jour du départ prévu, au domicile : présenter sur place au jour de l'arrivée retardée, ou envoyer dans un délai de 5 jours à partir du jour du départ anticipé, un certificat médical précisant la nature et la gravité de la maladie ou de l'accident ainsi que la notion de la nécessité de la présence, ou du retour immédiat du locataire à son domicile.
- En cas de décès : présenter un certificat.
- En cas de dommage au domicile du locataire : présenter sur place au jour de l'arrivée retardée, ou envoyer dans un délai de 5 jours à partir du jour du départ anticipé tous justificatifs tels que factures de réparations, expertise, dépôt de plainte, copie de la déclaration du sinistre à l'assureur.



# La Jenny

DOMAINE RÉSIDENTIEL NATURISTE



Route de La Jenny - 33680 LE PORGE - FRANCE - Tél. 05 56 26 56 90 - Fax : 05 56 26 56 51  
www.lajenny.fr / e-mail : info@lajenny.fr

